en faveur de M. Mascuraud.

La majorité absolue n'ayant pas été obtenue par l'un des concurrents, il y a lieu à un troisième tour de scrutin.

TROISIEME TOUR

MM. MASCURAUD	469 ELU
CARON	317
THOMAS	30

—Le résultat du scrutin a été accueilli par de nombreux cris de « Vive la République ! »

Quoique l'honorable M. Mascuraud ne partage pas nos idées politiques, nous ne pouvons pas oublier que, dans des circonstances périlleuses, il s'est prodigué pour la défense de la République et qu'il a été en butte aux injures et aux outrages de la réaction. Ce sont là des titres suffisants à nos yeux pour que nous joignions nos félicitations à celle des nombreux amis qu'il compte dans notre région.

LA SITUATION MINISTERIELLE

M. Combes à l'Elysée. — La santé de la mère de M. Loubet. — Démission certaine du cabinet.

Paris, 15 janvier. — M. Combes, président du conseil, s'est rendu ce matin à onze heures à l'Elysée et a eu une entrevue avec le président de la République. M. Combes avait tenu à venir s'informer auprès de M. Loubet de l'état de sa mère, qui est assez grave et qui donne de sérieuses préoccupations au chef de l'Etat.

Mme Loubet mère est atteinte, paraît-il, d'une congestion pulmonaire. C'est vendredi qu'elle a ressenti les premières atteintes du mal et, étant donné son grand âge, la situation serait de nature à alarmer le président de la République.

On s'attend à ce que M. Loubet soit obligé de se rendre dans la Drôme à très bref délai. Il se pourrait même qu'il partît pour Montélimar dans la soirée d'aujourd'hui.

Dans ces conditions, M. Combes n'a pas cru devoir entretenir le président de la République de la situation ministérielle.

Contrairement à ce qu'ont annoncé divers journaux, il n'y a pas eu de conseil de cabinet ce matin. Les ministres tiendront conseil mardi, si le président de la République se trouve à Paris ce jour-là. Au cas où M. Loubet serait retenu dans la Drôme au-delà de mardi, les ministres attendraient son retour pour se réunir. Mais, dès maintenant, on peut considérer comme certain que M. Combes et ses collègues sont déterminés à se retirer.

Toutefois, jusqu'à ce que cette résolution puisse être communiquée officiellement au président de la République qui, seul, a qualité pour recevoir la démission de ses ministres, le cabinet assurera la continuation du travail parlementaire. C'est ainsi que M. Mougeot se rendra demain à la Chambre pour la discussion du budget de l'agriculture que, dès hier soir et sur sa demande, la Chambre a maintenu à son ordre du jour.

***

A LA CHAMBRE

Conversations de couloirs. — Les combinaisons. — La présidence de la commission du budget.

Paris, 15 janvier. — Quelques députés sont venus cet après-midi à la Chambre, tous ont été unanimes à déclarer que la situation du Cabinet n'était pas tenable.

Certains de ses partisans qui ont encore voté hier pour lui, déclaraient qu'il leur paraissait impossible que le ministère actuel vienne demander un vote quelconque à la Chambre.

Les combinaisons ministérielles vont leur train ; on parle d'un ministère Brisson, d'un ministère Rouvier-Millerand, d'un ministère Rouvier-Delcassé, d'un ministère Clemenceau, d'un ministère Etienne, etc..., etc...

On n'a que l'embarras du choix !

En tout cas, il est certain que le cabinet Combes est virtuellement démissionnaire et nous pouvons ajouter que M. Combes, personnellement, quittera le pouvoir sans regrets.

On cite comme devant garder leurs portefeuilles dans la combinaison nouvelle, quelle qu'elle soit : MM. Delcassé, Mougeot, Berteaux et Rouvier. M. Bérard conserverait le sous-secrétariat des postes et télégraphes.

Quant au programme du futur cabinet, il doit être forcément, de l'avis général, le même que celui de M. Combes. Le vote de samedi lui en fait une obligation rigoureuse.

***

Le Scrutin de Samedi

Comment ont voté les députés du Nord et du Pas-de-Calais dans le scrutin décisif. — Electeur, souviens-toi !

(D'un correspondant).

Paris, 15 janvier. — Le scrutin le plus important de la séance si mouvementée de samedi a été celui sur la première partie de l'ordre du jour Bienvenu-Martin :

— *« La Chambre approuvant les déclarations du Gouvernement... »*

Cette première partie a été adoptée par 287 voix contre 281, à six voix de majorité.

Ont voté *pour* :

MM. Basly, Bersez, Delontaine, Delory, Debève, Dron, Deblève, Eliez-Evrard, Lepez, Lamendin, Pasqual, Selle.

Ont voté *contre* :

MM. Adam, Béharelle, Barrois, Cardon, R. Cochin, Dansette, Delaune, Grousseau, Guillain, Lozé, Lemire, Montalembert, Motte, Pilchon, Ribot, Rose, Taillandier, Vallée.

S'est abstenu : M. Delelis.

En congé : MM. Morel et Jeanart.

UN TAMPONNEMENT A DIJON

Faux aiguillage. — Violente secousse. — Pas de victimes. — Importants dégâts matériels.

Dijin, 15 janvier. — Un tamponnement, qui aurait pu avoir des conséquences très graves, s'est produit ce matin en gare de Dijon au moment de l'arrivée du train de luxe numéro 14 venant de Marseille. Le train s'est engagé sur une voie où se trouvaient des wagons d'un train de voyageurs en formation. Malgré la vitesse ralentie ces wagons ont été brisés sous le violent choc de la locomotive, qui a eu son avant brisé.

L'accident est dû à l'inattention de l'aiguilleur de service au poste central qui a donné voie libre avant de consulter son tableau.

Les voyageurs du train de luxe ont seulement ressenti une forte secousse. Les dégâts matériels sont importants. Tous les trains allant à Paris subissent du retard.

UN BANQUET A M. BERTEAUX

Paris, 15 janvier. — M. Berteaux a présidé aujourd'hui, à Chatou, un banquet que lui offraient les habitants de cette localité, dont il est maire. Il avait à ses côtés : MM. Poirson, préfet de Seine-et-Oise, les membres de la municipalité et M. Bourély, chef de son cabinet civil.

Au désert, le préfet a porté un toast au président de la République.

Après quoi des discours ont été prononcés par MM. Gally, conseiller général de Seine-et-Oise, le docteur Rochefort, conseiller municipal de Chatou, premier élu de la commune, et Muller, président du Comité radical de Chatou.

Le ministre de la guerre, prenant ensuite la parole, s'associe de grand cœur au toast que vient de porter M. Poirson au premier magistrat de la France et cela avec d'autant plus d'empressement que le président Loubet est, à cette heure, profondément éprouvé.

L'orateur s'associe également aux vœux formés en l'honneur de M. Brisson, *« le vieux et sincère républicain, l'homme qui n'a jamais connu aucune compromission, qui a toujours suivi droit son chemin, sans se préoccuper des intérêts ou des calculs qu'il pouvait froisser, et qui n'a jamais craint de se sacrifier pour la Liberté, la Patrie et la République »*.

Il remercie les républicains de Chatou d'avoir donné à ce banquet le caractère d'une réunion intime

Il a tenu à laisser à cette réunion ce caractère d'intimité, *« ne fût-ce que par un esprit de prudence qui pourra ne pas paraître exagéré vu la fragilité des existences ministérielles »*.

M. Berteaux rappelle alors les conditions dans lesquelles il a accepté le portefeuille de la guerre.

Il n'a vu, dit-il dans cette acceptation, que le devoir d'un bon Français, d'un bon républicain.

Il ne se faisait pas d'illusions, et il ne pouvait pas s'en faire.

Il a simplement pensé qu'il était du devoir d'un républicain d'accepter de sauvegarder les droits permanents de la République et de défendre les véritables intérêts supérieurs de l'armée.

Le ministre expose ensuite ses projets connus de réformes militaires. I déclare que, pour lui, *« rien n'est plus criminel que d'entretenir dans une partie de l'armée de la République un esprit d'inquiétude, de crainte, et peut-être de colère »*.

Cependant, dit-il, *« c'est l'œuvre que poursuivent les ennemis de la République, en conservant des flèches empoisonnées dont ils se servent pour les besoins de la polémique du jour. Ceux-là ne cherchent autre chose qu'à entretenir dans l'armée et dans le pays une agitation persistante et néfaste »*.

Incident au Conseil Municipal

DE MARSEILLE

Marseille, 15 janvier. — Au cours de la dernière séance du conseil municipal, un incident se produisit entre M. Chanot, maire, républicain progressiste, et M. Flaissières, ancien maire, collectiviste. On discutait sur le cahier des charges du Grand-Théâtre, qui doit avoir une durée de trois ans. M. Flaissières exprima l'avis que la décision attendue du Conseil d'Etat pouvait, d'un jour à l'autre, mettre le Conseil municipal dans l'obligation de quitter l'hôtel de ville, et que dans ces conditions, il ne lui convenait pas de prendre des engagements que ses successeurs éventuels pourraient ne pas approuver. M. Chanot répliqua en disant à M. Flaissières : « Nous avons été invalidés sur la pression de vos amis. »

— C'est une injure que vous adressez là au Conseil de préfecture, répondit M. Flaissières.

— Et vous pouvez la lui rapporter si cela vous plaît, riposta M. Chanot.

Un des conseillers de préfecture, M. Crémieux, a envoyé des témoins à M. Chanot, qui a chargé deux de ses amis de s'aboucher avec eux.

La mort de M. Syveton

Le « Robinet à Boisseau ». — Déductions chimériques. — Les réponses d'un expert. — Refus de communication du dossier. — Le suicide de Mme Syveton démenti.

Paris, 15 janvier. — Aucun témoin n'a été entendu, hier, par M. Boucard. Mais le juge d'instruction a reçu, vers trois heures, MM. Debrie et Girard et un troisième expert, M. Soudais, fabricant d'appareils à gaz, convoqué spécialement pour donner son avis technique sur la question du « robinet à boisseau ».

On sait que M. Girard, ayant constaté que, des deux vis de cuivre maintenant la plaquette du robinet, l'une était couverte de peinture et l'autre brillante, avait cru pouvoir en conclure que le boisseau avait été démonté, puis remonté par une main inexperte, et que, au cours de cette manipulation, la couche de peinture recouvrant la tête d'une des vis avait sauté.

Ainsi que nous l'avons dit, ces observations de M. Girard ne datent pas d'hier ; elles avaient été faites par cet expert, chez Mme Syveton, en présence du procureur général, du juge d'instruction et de MM. Debrie et Périssé. Mais il fut alors admis qu'il n'y avait pas lieu de s'y arrêter.

Ces jours derniers, la question ayant été remise en discussion, M. Boucard résolut de l'élucider par un procès-verbal officiel qui figurerait au dossier. En conséquence, il commença par saisir le robinet à boisseau comme pièce à conviction et, hier, il posait aux experts que nous avons nommés, une série de questions :

1° Pourquoi la plaquette n'adhère-t-elle pas à la conduite ? Est-ce parce que les vis qui la fixent ne sont pas serrées à fond ? Est-ce parce que de la peinture s'est introduite entre cette plaquette et la conduite ?

M. Soudais a répondu que, comme dans la plupart des robinets de ce genre, la plaquette ne reposait sur la garniture du robinet que par ses deux extrémités, et que, par suite, il était tout naturel qu'un interstice existât entre ces deux points d'appui.

2° La vis brillante a-t-elle été peinte ? Si oui, la peinture a-t-elle pu sauter d'un seul coup ?

M. Soudais ne pense pas que cette vis ait jamais été recouverte d'une couche de peinture. Et, ce qui tendrait à le prouver, c'est qu'aucun éclat de cette peinture n'est resté dans le « trait » de la vis. Celle-ci a été simplement enduite d'un vernis incolore d'excellente qualité, qui n'a pas pris la poussière. Les deux vis sont identiques et d'un modèle peu courant dans le commerce.

3° Le robinet était « fou » ; pourquoi ?

A cause de l'usage, a répondu M. Soudais. Les chocs répétés du cran d'arrêt contre le butoir ont ébranlé tout le dispositif et donné du jeu aux vis.

M. Soudais a ensuite démontré qu'il était matériellement impossible, le robinet étant démonté, de le remonter de travers ; il a expliqué la particularité qui avait induit M. Girard en erreur sur ce point, et prouvé qu'on pouvait démonter le dispositif sans l'aide d'un tournevis.

Dans la soirée, Mes Lagasse et Laborí, avocats de M. et de Mme Ménard, ont demandé au procureur général l'autorisation pour leurs clients de prendre connaissance du dossier. M. Bulot a répondu qu'il ne pouvait pas les autoriser à lire autre chose que leurs propres dépositions.

UN FAUX BRUIT

Paris, 15 janvier. — Ainsi que nous l'avons rapporté dans notre précédent numéro, le bruit a couru, vers minuit, samedi, au Palais-Bourbon, que Mme Syveton avait tenté de se suicider dans la soirée. Mais il a été démenti peu après.

A la préfecture de police, on nous a déclaré que cette nouvelle était sans fondement, et au domicile de Mme Syveton on nous a dit que la veuve du député du 2e arrondissement était en parfait état de santé

A L'ÉTRANGER

LA GUERRE

Russo-Japonaise

Un raid qui coûte cher

Paris, 15 janvier. — D'après une dépêche de Tokio, les pertes japonaises en sous-officiers et soldats, pendant les derniers combats à Niou-Tchouang et dans les environs, sont évaluées à un homme tué et quinze blessés. Les pertes russes s'élèvent à plus de trois cents. Les Japonais déclarent que les magasins, à Niou-Tchouang et à Niou-Chiatoung, n'ont pas été pris ou endommagés par les assaillants.

Les renforts japonais

Saint-Pétersbourg, 15 janvier. — Le *Novoié Vremia* publie un télégramme de Khouan-Chan, en date du 11, d'après lequel le maréchal Oyama se trouverait actuellement à In-Keou, où il serait occupé à recevoir et à passer en revue les troupes japonaises. Les renforts, au nombre de 50,000 hommes, avec artillerie, sont attendus. Des troupes sont en train d'arriver également des îles Liou-kiou. On s'attend à ce que les Japonais prennent l'offensive. Il semble s'opérer une concentration de troupes à l'est de la voie ferrée jusqu'à Wonytan, où se trouvent un nombre considérable de troupes. L'armée japonaise semble être plus faible sur les flancs. Elle a reçu des plate-formes de batteries, des automobiles blindées et des mitrailleuses, dont chacune est acompagnée de six artilleurs. Les Japonais achètent une grande quantité de matériel afin de fortifier leurs positions. Ils font l'exercice et ils ont cherché sans succès à déloger les Russes sur les hauteurs de Poutilof et de Nougorod, au moyen de canonnades et d'attaques de nuit.

Les pertes russes

Londres, 15 janvier. — Plusieurs journaux anglais publient une dépêche de Saint-Pétersbourg, en date du 14 janvier, disant qu'au cours de la dernière quinzaine, les pertes totales des Russes se sont élevées à 7 officiers et 183 soldats tués, 42 officiers et 949 soldats blessés, 43 disparus.

Selon les dernier renseignements, les Japonais font avancer de nouvelles troupes sur le front de bandière, dans le but de prendre l'offensive.

La flotte japonaise

Paris, 15 janvier. — Le *Temps* publie les nouvelles suivantes :

On télégraphie de Weltevreden (Java) à la date du 13 janvier :

Des navires de guerre japonais ont établi une base à Labuan, au nord-ouest de Bornéo. Afin de garder le secret, le seul bureau télégraphique anglais à Labuan a cessé de fonctionner pendant douze jours, sous prétexte que la ligne n'est pas en bon état.

On mande de Victoria (Colombie britannique) que le vapeur japonais « Kanagaoua-Maru », qui partira prochainement de Puget-Sound pour le Japon, aura un certain nombre de sous-marins à bord.

Des agents russes et japonais surveillent activement toutes les expéditions faites dans les ports du Pacifique.

Une victoire russe

Saint-Pétersbourg, 15 janvier. — Les Japonais ont canonné vivement toute la journée du 9 janvier, les positions russes à droite et à gauche du chemin de fer.

A 2 heures du matin, ils ont passé à l'offensive avec un régiment d'infanterie qui a été accueilli par une forte canonnade et une fusillade nourrie.

L'ennemi a continué l'attaque malgré ses pertes. Les avant-postes russes ont reculé pour attirer l'ennemi devant une batterie dissimulée dont le feu roulant l'a atteint à quatre cents pas, tandis que l'infanterie le prenait de flanc.

Les Japonais se sont retirés en désordre en laissant un monceau de cadavres devant la batterie. Ils ont ainsi échappé à une destruction complète.

Les Russes ont fait alors une contre-attaque et ont délogé les Japonais de leurs positions.

EN ALLEMAGNE

Les Grèves du Bassin de la Ruhr

Une grève monstre. — Légère détente. — Les causes du conflit. — Statistique des forces ouvrières en lutte.

Berlin, 15 janvier. — Le nombre des grévistes semble avoir un peu diminué, mais il y a toujours 101 fosses désertes.

Des désordres se sont produits aux environs des fosses de Mathias Stienne, Carup, et des fosses Concordia. Une rencontre a eu lieu entre grévistes et gendarmes. Ces derniers ont mis sabre au clair. Les grévistes se sont barricadés dans les maisons et ont jeté des pierres sur les gendarmes.

Des cabarets ont été fermés dans l'intérêt de l'ordre.

La police a réclamé des renforts.

Dans la séance d'hier au Reichstag, M. Mosler, ministre du commerce, a déclaré que les motifs qui avaient poussé les ouvriers à se mettre en grève, lui laissaient l'espoir que le conflit pourrait recevoir une solution pacifique.

Le ministre compte beaucoup sur la médiation de la Direction des mines du ministère et sur le Conseil des prud'hommes de l'industrie minière de Dortmund.

En réalité, les revendications des mineurs visent moins une augmentation de salaire qu'une modification des conditions générales du travail. Les salaires payés dans le bassin de la Ruhr sont assez élevés. Ils sont supérieurs à ceux des mineurs de Silésie et de Lorraine. Le salaire annuel moyen d'un ouvrier mineur du bassin de la Ruhr, s'est élevé de 961 mark en 1894 à 1,205 mark en 1903. Le salaire moyen des autres ouvriers employés dans les mines a passé de 889 à 1.034 mark. Par contre, en Silésie, les ouvriers mineurs de la catégorie la plus favorisée ne gagnent que 923 mark, et dans le bassin de la Saar, 1.200 mark environ.

Ce dont se plaignent les ouvriers de la Ruhr, c'est surtout de la façon dont ils sont traités et qui rappelle parfois le régime patriarcal de jadis, fondé sur l'autorité absolue du propriétaire de la mine, même dans des questions qui n'ont qu'un rapport indirect avec le travail proprement dit.

Le bassin minier de la Ruhr occupe 270.000 ouvriers. 111.000 sont organisés et se répartissent comme suit : socialistes, 60.000 ; chrétiens, 40.000 ; polonais, 10.000 ; syndicat Hirsch-Dunker, 1.000.

Faits Divers

REGIONAUX

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain un très intéressant article de notre collaborateur « l'Huissier de la Mairie », sur l'Hôtel de Ville de Lille.

Drame conjugal à Douai

Un ménage désuni. — La rupture. — Vengeance du mari.

Hier, vers 6 heures du soir, un ouvrier cordonnier s'engouffrait dans le poste de police, et d'une voix entrecoupée par l'émotion, informait le brigadier de service qu'il venait de tuer sa femme sur la Place.

L'homme, un sieur Désiré Dupont, journalier, dont la figure bouleversée semblait garantir l'exactitude de sa déclaration, ajouta qu'il avait porté plusieurs coups de couteau. Pendant que les agents se saisissaient du meurtrier, le brigadier allait enquêter sur la place d'Armes, et voici ce qu'il apprenait de la bouche même de Mme Dupont, à l'estaminet Lefebvre.

Mme Dupont, née Florine Fourmeaux, âgée de 23 ans, avait quitté le domicile conjugal, rue de Lille, pour se soustraire aux brutalités de son mari et s'était réfugiée chez ses parents, à Sin-le-Noble, depuis une quinzaine de jours environ.

Son mari avait déjà fait plusieurs tentatives de rapprochement, mais instruite par une dure expérience, Mme Dupont était restée inflexible. Elle avait même signifié énergiquement que tout était terminé entre eux, en lui intentant une action en divorce.

Mme Dupont descendait du tramway venant de Sin, hier, vers six heures et demie, lorsqu'elle vit venir à elle son mari qui lui demanda quelques moments d'entretien. Les deux époux avaient à peine gagné le milieu de la rue, que Dupont, sans proférer une parole, frappait violemment sa femme d'un coup de couteau et prenait aussitôt la fuite.

Des cochers, accourus au secours de Mme Dupont, la transportèrent à l'estaminet Lefebvre, où on constata qu'elle n'était que très légèrement blessée. L'arme, un couteau de poche, avait pénétré de deux centimètres et s'était arrêtée sur l'omoplate.

Mme Dupont, après avoir été pansée, a refusé de porter plainte contre son mari dont l'arrestation a été néanmoins maintenue.

Grave incident à l'Hôtel-de-Ville du Cateau

M. Blanc, sous-préfet de Cambrai, descendait à la gare du Nord samedi matin, au train de 9 h. 35.

Il devait présider les opérations du tirage au sort. Accompagné d'un capitaine de gendarmerie, il se dirigeait à cet effet vers la mairie, quand il fit la rencontre du citoyen Claisse, maire du Cateau. A ce moment, aucune parole ne fut échangée.

Quelques instants après, le sous-préfet entrait à l'hôtel de ville. Tous les maires des communes environnantes vinrent lui serrer la main. A son tour, le citoyen Claisse s'avança, mais le sous-préfet refusa de prendre la main que ce dernier lui tendait, en disant : *« Je ne serre pas la main aux personnes que je n'estime pas »*.

On juge de l'effet que dut produire cet affront.

Il est regrettable d'avoir à constater un pareil manque de tact chez un sous-préfet.

Quelles que fussent les inimitiés que M. Blanc pouvait avoir contre le maire du Cateau, il devait se souvenir qu'en cette circonstance, la personnalité du citoyen Claisse n'existait plus. Il avait devant lui, l'élu du Suffrage universel, et cela suffisait pour qu'il l'accueillît avec les mêmes marques de respect qu'il avait témoignées aux autres maires.

Il est des circonstances où les rancunes particulières doivent s'effacer ; nous regrettons d'être obligés de le rappeler à M. le sous-préfet de Cambrai.

Dernière Heure

Mort de Madame Loubet

Mère du Président de la République

Paris, 15 janvier. — Madame Loubet, mère de M. le Président de la République, dont l'état s'était considérablement aggravé dans la nuit de samedi à dimanche, est morte dans la journée, à 3 heures, de l'après-midi.

Tous les ministres, aussitôt informés, sont allés porter leurs condoléances à M. Loubet.

Mme Auguste Loubet, belle-sœur du Président de la République, M. Paul Loubet et M. Barbier, neveu du Président de la République assistaient à ses derniers moments.

Mme Loubet était âgée de 92 ans.

M. Loubet partira demain soir à 9 heures 20, allant assister aux obsèques, fixées à mardi. Il reviendra mercredi.

LA SITUATION POLITIQUE

Paris, 15 janvier. — On dit que si un seul dissident entre dans la nouvelle combinaison ministérielle, le groupe socialiste refusera tout concours au gouvernement.

De nombreux députés se sont rendus auprès de M. Combes et ont vivement insisté pour qu'il conservât le pouvoir. Mais M. Combes est resté inébranlable dans sa résolution de se retirer.

Les ministres ne démissionneront que mercredi. Ils se présenteront devant la Chambre lundi et mardi à l'exception de M. Combes probablement.

M. Loubet mercredi consultera les présidents du Sénat et de la Chambre et jeudi commenceront des démarches pour la formation du cabinet.

Les noms de Rouvier, Brisson et Poincaré sont prononcés.

M. Combes croit-on indiquera M. Rouvier qui garderait MM. Delcassé et Berteaux.

M. Berteaux comme il semble probable refusera de rester à la Guerre.

M. Rouvier lui offrira les Finances et offrira la Guerre au général Brun, sous-chef d'état-major de l'armée.

On parle de M. Etienne pour l'Intérieur, si M. Berteaux reste à la Guerre, enfin M. Thompson qu'on désigne comme devant faire partie de la nouvelle combinaison quelle quelle soit et qui prédrait la marine.

On donne comme certain de toute façon le départ de MM. Vallé, Chaumié et Marucjouls.

L'OPINION EN ITALIE SUR LA CRISE

Dans les cercles politiques italiens, on verrait avec le plus vive satisfaction M. Delcassé continuer à faire partie du nouveau ministère. Le maintien au pouvoir de M. Delcassé est considéré comme une garantie du maintien des bonnes relations et la France avec toutes les puissances, spécialement avec l'Italie.

On a fort remarqué un article officieux que vient de publier dans ce sens la « Tribuna ».

UNE REUNION MUTUALISTE

Rennes, 15 janvier. — Les sociétés de secours-mutuels d'Ille-et-Vilaine, ont célébré aujourd'hui la fête de la mutualité sous la présidence, de M. Mabilleau, président de la Fédération Nationale.

M. Barberet directeur de la mutualité au ministère de l'Intérieur s'est excusé à la dernière heure de ne pouvoir représenter le président du Conseil.

Quarante-cinq sociétés de secours mutuels représentant près de 200 délégués y assistaient.

Dans l'après-midi M. Jousthan de Nantes, membre du Conseil supérieur a fait une Conférence sur la mutualité.

Ce soir a eu lieu un grand concert populaire.

MINISTRE RUSSE EN FRANCE

Cannes, 15 janvier. — Le prince Kilkoff, sous-secrétaire au ministère des voies et communications de Russie est arrivé aujourd'hui.

LE CENTENAIRE D'EUGENE SUE

Paris, 15 janvier. — Aujourd'hui a eu lieu à la Bourse du Travail la fête du centenaire d'Eugène Sue, sous la présidence de Mme Séverine, assistée de M. Paul Meunier, député de l'Aude, et des présidents des nombreuses délégations des Sociétés laïques, de libre-pensée, franc-maçonnique, etc., qui avaient répondu à l'appel de l'Union syndicale des employés. MM. Ferdinand Buisson, député de la Seine ; Martin, député du Var ; Beauquier, député du Doubs, qui avaient promis leur concours, se sont excusés par lettre au dernier moment.

Mme Séverine, dans un discours très applaudi, a fait remonter à M. Mabileau l'honneur d'avoir été le promoteur de cette fête.

M. Vibert, chargé d'un cours libre à la Sorbonne, a ensuite, dans une conférence aussi documentée qu'intéressante, fait un tableau de l'œuvre d'Eugène Sue, à laquelle il a cherché à donner sa véritable signification.

Un concert a terminé cette fête, qui avait attiré un nombre considérable d'auditeurs.

DISCOURS DE M. PICHON

Tunis, 15 janvier. — Hier soir, une réception chaleureuse a été faite au Cercle républicain, nouvellement fondé, à M. Pichon, président général.

M. Pichon, dans un discours très applaudi, a fait ressortir la nécessité de faire aboutir en Tunisie une politique fermement républicaine dans un programme d'union. Il a fait l'éloge de l'instruction laïque, qui doit assurer le succès de la colonisation, et il a de nouveau affirmé son intention d'encourager les institutions démocratiques et de fortifier de toutes ses forces l'autonomie du protectorat.

Après la réception, des décorations ont été distribuées. La réception n'a fini que très tard dans la soirée.

MORT D'UN ACCUSE

Troyes, 15 janvier. — Rougelin, l'assassin de Saint-Paul, qui tua une jeune bergère de 12 ans, après l'avoir violée, vient de mourir à l'hôpital des suites d'une fièvre typhoïde.

L'affaire a été rayée du rôle des assises.

LES REVOLUTIONNAIRES SERBES

Belgrade, 15 janvier. — Fethi Pacha, ministre de Turquie à Belgrade a protesté dans une note écrite au gouvernement, contre les agissements des bandes révolutionnaires serbes en Macédoine. Le diplomate ottoman dit que ces agissements pourraient avoir comme contre-coup une agitation albanaise.

FEUILLETON DU 16 JANVIER. — N° 31

LES

Vautours de Paris

PREMIERE PARTIE

LE DRAME DE FONTAINE-AUX-BOIS

XIII

Désespoir !

La Normande ne se croyait pas en droit de trahir les secrets de son amie.

— Le malheur est arrivé, dit-elle, c'est tout ce qu'elle a pu savoir.

— Elle aimait celui qu'elle a perdu ?...

— Passionnément.

— Il y a longtemps que cette liaison dure ?

— Assez longtemps, en effet.

— Un an ?...

— Quelques mois de plus, docteur.

— Pardon si je vous adresse ces questions... Ce n'est pas par suite d'une vaine curiosité. Si par hasard votre amie était dans une position intéressante, le mal que je ne fais que prévoir serait plus dangereux et peut-être mortel... pour elle et pour son enfant...

— Alors, murmura la Normande, que Dieu ait pitié d'elle, car elle doit être mère en effet... pas dès à présent, mais dans quelques mois... Elle m'en a fait l'aveu hier...

— Et le père ?...

— Je viens de vous dire qu'il est mort...

— J'entends qu'il pourrait avoir pris quelques précautions pour assurer le sort de son enfant...

— Sa fin a été si subite, si imprévue... docteur !

— Il faut toujours compter avec la mort. On ne connaît pas son heure.

— *J'ai soif*, balbutia la malade. Renée ne me quitte pas...

Elle balbutia d'une voix douloureuse :

— Et quand je pense que j'aurais pu être duchesse !... Oui, duchesse ! Ils ont tué mon André.

Le docteur Florentin s'était approché du lit.

Il prêtait l'oreille avidement.

Renée lui dit :

— *Elle n'a plus sa raison.*

Il répliqua :

— *Pardon, mais dans le délire, parfois des vérités nous échappent !* Les journaux sont pleins du récit de la mort du duc de Brévannes... Il s'appelait André... Serait-ce donc lui ?...

— Il ne m'est pas permis de parler. Vous l'interrogerez, si vous voulez, quand elle sera en état de vous répondre.

Il y eut un silence.

Le docteur examinait cet intérieur à la fois élégant et très modeste et il se disait :

— Je suis ici en plein mystère.

Il donna ses instructions à la Normande, s'exprima en termes très doux et très dévoués, et sortit en disant :

— Demain, je reviendrai dès le matin.

En rentrant chez lui, il se demandait avec une nouvelle insistance :

— Comment une jeune fille qui était la maîtresse d'un véritable grand seigneur pouvait-elle habiter une mansarde ?

Le lendemain, à la première heure, il était chez elle.

L'état de la malheureuse empirait.

Une fièvre ardente se déclarait.

De quelle nature ?

Il était difficile encore de le préciser, mais en tout cas, elle serait dangereuse et longue.

Et comme l'avait annoncé le docteur, l'état de la malade la rendait plus menaçante encore.

Renée Larcher n'avait pas voulu entrer dans de nouveaux détails et d'ailleurs le docteur évitait de se rendre suspect en montrant une curiosité trop vive.

Ce jour-là, il sortit de cette chambrette plus intrigué encore que la veille, mêlé pour ainsi dire malgré lui et à l'improviste à un drame ténébreux dont un seul point s'éclairait pour lui, comme les pics des Alpes qu'illumine au sommet le premier rayon du soleil levant.

C'était le nom du mort aimé de cette infortunée jeune fille.

Il s'appelait le duc André de Brévannes-Châteaufort.

Et il laissait derrière lui une grand'mère éplorée, plongée dans un deuil dont elle ne se consolerait pas, et enfin une femme adorée et un enfant en espérance, naturel sans doute, mais dont les révélations qui venaient de lui être faites ne permettaient pas de mettre l'origine en doute.

Pardon !

Il y avait encore autre chose derrière ce mort et sa fortune.

Un parent qui devait en hériter.

Le docteur, depuis sa première visite à Jeanne Vernier, suivait avec avidité les nouvelles relatives à l'affaire du jeune duc de Brévannes.

Il se tenait au courant des moindres détails rapportés par les journaux.

Il ne devait donc pas tarder à savoir que l'héritier du malheureux assassiné dans le parc de Fontaine-aux-Bois s'appelait le comte Xavier de Rouvres.

Trois jours après la mort du dernier des Brévannes, vers neuf heures du soir, il sortait de table et venait de s'installer dans son cabinet lorsqu'un coup de sonnette lui fit dresser l'oreille.

Et presque aussitôt, son unique domestique, une bonne d'une quarantaine d'années, ouvrit la porte et lui dit :

— Il y a là un monsieur qui voudrait vous parler.

— Jeune ?

— Assez. Très bien mis, très distingué...

— Faites entrer.

Et aussitôt un monsieur très distingué, en effet, mais en même temps d'aspect très hautain, se présenta et dit :

— Docteur, pouvez-vous m'accorder un instant ?

— Sans doute. A qui ai-je l'honneur de parler ?

— Vous ne me connaissez pas. Je suis le comte Xavier de Rouvres

XIV

Tentation

Le cabinet du docteur Florentin n'avait rien de luxueux.

Au confraire.

Tout dans cet intérieur sentait la gêne et presque la pauvreté, la maison qui ne prospère pas, l'industriel qui joint péniblement les deux bouts de l'année, l'employé qui végète.

Une bibliothèque spéciale, quelques sièges plus ou moins confortables, les ustensiles indispensables à la profession et, détail caractéristique : l'absence totale de meubles superflus et d'objets d'art, le comte analysa tout d'un regard circulaire et un sourire imperceptible crispa ses lèvres à la vue de cet intérieur si différent de celui des guérisseurs célèbres et des charlatans en vogue.

Il était bien tel qu'on le lui avait dépeint.

Le physique de ce docteur besogneux et irrité de sa gêne répondait de même très exactement au signalement qu'on lui en avait donné.

Comme le docteur Faust, mais avec moins de poésie que le héros de Gœthe, il était à vendre corps et âme.

Le comte de Rouvres n'avait eu aucune peine à le découvrir pas plus qu'il n'en avait eu à connaître le nom et la demeure de Jeanne Vernier.

La lettre oubliée dans le petit vase en bleu de Sèvres du pavillon de Fontaine-aux-Bois l'avait mis au courant de tout ce qu'il avait tant d'intérêt à savoir.

Cette lettre qui conservait encore son enveloppe, était du duc de Brévannes.

Courte, mais très précise :

« Ma chère Jeanne,

» Il me semble qu'il y a un siècle que je » ne t'ai vue dans notre paradis de la rue » de Florence.

» Pourquoi t'imposer la fatigue d'un travail inutile ?

» Que de temps perdu, ma chérie, et pour » tant la vie n'est pas si longue !

» Je serai demain à Fontaine-aux-Bois et » j'y resterai deux ou trois jours.

» Je n'ai pu obtenir un congé plus long et » ne peux faire autrement que de le passer » près de ma bonne grand'mère.

» Prends le train ce soir pour Joigny.

» Tu trouveras à la gare Yves-Marie qui » t'amènera où tu sais.

» Ton nid sera préparé.

» Tu le connais. Nous y passerons des » heures enchantées, pour moi du moins, » dans notre cachette où personne ne se » doutera de notre présence, en attendant » le jour où je pourrai tout dire à ma » grand'mère, en bien peu de mots.

» C'est que je t'adore et n'aimerai jamais » que toi.

» Ton ANDRE. »

L'enveloppe portait l'adresse.

Le comte Xavier n'avait donc plus rien d'intéressant à apprendre.

Retenu trois jours à Fontaine par la triste cérémonie de l'inhumation de sa victime et la nécessité de certains arrangements de famille pendant lesquels, s'il avait pu à peine entrevoir la duchesse plongée dans une douleur inconsolable, il avait eu d'utiles entretiens avec Louise Chemin, sa femme de chambre préférée et il était entré en relations d'affaires avec Me Plessis, chargé des intérêts de sa malheureuse amie.

L'avocat s'était montré envers lui très sobre de paroles et d'une froide politesse.

Mais les droits du comte étaient indiscutables et personne n'essayait de les contester.

Il héritait exactement d'une fortune de cent cinquante à cent soixante mille francs de rentes, la duchesse de Brévannes conservant le reste des biens de son petit-fils qui s'ajoutaient aux siens.

Le partage fut opéré en quelques heures sans la moindre difficulté.

Le comte accepta toutes les propositions du représentant de sa tante, en protestant de son respect et de son affection pour elle.

Il était donc restauré et remis à neuf.

LA suivre.